

Titre de séjour après mariage en France sur visa tourisme

Par pierre6787, le 25/01/2017 à 20:23

Bonjour,

Je suis en couple avec une Mongole et nous allons nous marier en France dans les toutes prochaines semaines. Nous sommes ensemble depuis 1 an et demi mais n'avons été présents ensemble sur le territoire français que 3 mois au total entre 2015 et 2016 (le reste du temps nous étions soit séparés, soit ensemble en Mongolie ou ailleurs). Nous venons de rentrer en France il y a quelques jours, pour sa part grâce à un visa court séjour "visite à un membre de la famille / ami".

J'ai compris d'après mes lectures sur service-public.fr que même si elle n'est pas entrée en France avec un visa long séjour, elle peut quand même obtenir quand même la carte "vie privée et familiale" sous certaines conditions. Les 5 premières conditions sont bien remplies, mais c'est sur la 6ème que j'ai un doute. Il est exigé qu'elle "vive depuis 6 mois minimum avec son époux en France", cependant la chose me parait incohérente puisque si elle était là depuis 6 mois, cela signifierait logiquement qu'elle ne dispose pas d'un simple visa touristique de 3 mois mais bien d'un visa long séjour (alors que cette condition est demandée dans le cas où elle n'en n'a pas un...)

Bref, je m'y perds, et je me demande du coup si "vivre depuis 6 mois minimum avec son époux en France" peut être simplement compris comme "être en couple effectivement depuis 6 mois minimum" (qu'on ait été en France ou non ces 6 derniers mois ? Ou alors cela signifie t-il qu'il faille attendre que son visa de 3 mois expire, qu'elle reste illégalement en France 3 mois supplémentaires pour atteindre un total de 6 mois, et alors seulement elle pourra demander le titre de séjour d'un an (respectant enfin la sixième condition, bien qu'elle serait

désormais en France en situation irrégulière)?

Je vous remercie par avance pour vos précisions et éclaircissements. Vous l'aurez compris, l'objectif est qu'elle n'ait pas besoin de rentrer en Mongolie et qu'on puisse tout régulariser d'ici.

Bien cordialement,

Pierre

Par Blackman, le 26/01/2017 à 18:29

Je vous explique mon parcours par régulariser votre femme il faut un tampon d'entrée en France sur son passeport plus 6mois de vie commune avec tous les preuves exp:EDF bail quittance de loyer si vous êtes en location un compte déclaration d'impôt CAF ect et tou papiers à vos deux

Ensuite vous demande une régularisation a la préfecture de votre domicile au dépôt c'est 50euros des timbres et si votre demande est accepté vous aurez une attestation de dépôt en que la pref vous réponde dans un délai de 4mois.

Ensuite la préfecture vous contacte pour vous donnez son avis,si favorable votre demande vous paierai 290 visa de régularisation en attendant qu'il fabrique la carte et 260euro encore pour la carte.